

Ministry of Education

School Board Business Support Branch
2 Carlton Street, #710
Toronto, ON M5B 1J3

Ministère de l'Éducation

Direction du soutien aux activités
des conseils scolaires
2 Rue Carlton, #710
Toronto ON M5B 1J3

2019: SB23**NOTE DE SERVICE****DESTINATAIRES :** Cadres supérieurs de l'administration des affaires**EXPÉDITRICE :** Cheri Hayward
Directrice
Direction du soutien aux activités scolaires**DATE :** 12 novembre 2019**OBJET :** **Rapport annuel 2018-2019 du comité de vérification
présenté au Ministère**

La présente note de service vise à vous fournir de l'information au sujet des exigences de production de rapports indiquées dans le Règlement de l'Ontario 361/10, « Comités de vérification », qui s'appliquent à l'exercice 2018-2019.

Selon le Règlement, vous devez présenter un rapport au ministère de l'Éducation à chaque exercice, au plus tard à la date spécifiée par le Ministre. Le but de ce rapport est double :

- La liste des travaux des vérificateurs internes régionaux pendant l'exercice informe le Ministère de l'utilisation de l'allocation pour la vérification interne et permet de confirmer que chaque conseil a bénéficié d'au moins deux missions de vérification (ou une vérification globale couvrant au moins deux processus);
- La liste des vérifications des effectifs prévues pour les exercices à venir facilite la coordination de ces vérifications, menées par le ministère de l'Éducation et les équipes de vérifications internes régionales.

Vous trouverez un modèle suggéré du rapport à présenter au Ministère à l'annexe C de la Ligne directrice sur la communication de rapports par le comité de vérification. Ce modèle inclut la direction suivante :

- Étant donné que l'allocation pour la vérification interne n'est destinée qu'à la fonction de la vérification interne régionale, le rapport devrait n'inclure que les vérifications menées par l'équipe régionale de vérification interne.
- Lorsque de multiples processus font l'objet d'une vérification globale, chacun d'entre eux doit être mentionné dans le rapport.
- Si une mission de vérification a été amorcée sans être menée à terme avant la fin de l'exercice, indiquez-en l'état dans le rapport.

N'envoyez pas le rapport annuel complet du comité de vérification au conseil d'administration (annexe B des lignes directrices) : il contient plus d'informations que ne le requiert le Ministère.

Le comité de vérification doit remettre au conseil d'administration son rapport de l'exercice 2018-2019, signé par son président, au plus tard le 30 novembre 2019. Le conseil d'administration doit soumettre le rapport au Ministère au plus tard le 15 janvier 2020. Le comité de vérification n'est pas tenu de convoquer une réunion officielle pour élaborer ce rapport.

Le rapport signé doit être soumis par courriel à annette.amin@ontario.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Annette Amin
Direction du soutien aux activités scolaires
2, rue Carlton
Bureau 710
Toronto (Ontario) M5B 1J3

Pour toute question à propos du rapport annuel du comité de vérification, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à l'adresse cheri.hayward@ontario.ca ou par téléphone au 416 327-7503.

Je vous invite à transmettre cette note de service aux membres de votre comité de vérification.

Original signé par

Cheri Hayward
Directrice
Direction du soutien aux activités scolaires

C. c. : Directrices et directeurs de l'éducation

Chefs régionaux de la vérification interne

Dan Duszczyzyn, coordonnateur de la vérification interne régional